



Programme régional Île-de-France et bassin de la Seine FEDER-FSE+ 2021-2027

Appel à projets FSE+ Création et développement d'activités (OS 4.1)

Annexe 2bis - Pièces à fournir pour l'analyse de la demande d'aide

Instruction du dossier

Après vérification de la complétude administrative, le service instructeur procède à l'instruction du dossier. L'instruction des dossiers permet de s'assurer que les opérations présentées sont éligibles, au regard des critères du PR, de l'AAP et des règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses. La procédure permet également de vérifier que l'objet et la description de l'opération sont suffisamment bien définis, en rapport avec les livrables attendus et suffisamment bien détaillés.

Pour cela des pièces sont nécessaires et demandées à l'instruction, en fonction de l'état d'avancement de votre projet.

Un document de mise en œuvre (DOMO) a été élaboré pour répondre à un besoin opérationnel de gestion des fonds européens.

Il a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre du Programme régional (PR) Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027 et les règles d'éligibilité pour la Région Île-de-France. Il sera validé très prochainement.

Nous vous invitons à consulter ce DOMO qui recense tous les modèles et les documents attendus pour chaque point de contrôle. En attendant sa publication, une liste de pièces (non-exhaustive) et de modèles sont mis à votre disposition.



	Intitulé du document	Nature obligatoire	Indication sur l'obtention du document
Documents nécessaires pour TOUS les candidats			
<input type="checkbox"/>	Dépenses de personnel : <input type="checkbox"/> Lettres de mission (1/personne) <input type="checkbox"/> Fiches temps (1/personne)	Obligatoire	Compléter les documents type n°3 et 4
<input type="checkbox"/>	Ressources : <input type="checkbox"/> Attestation de cofinancement	Obligatoire, si projet financé par des co-financeurs	Décision de chaque co-financeur OU lettre d'intention si décision en cours : le document doit préciser s'il s'agit d'une subvention de fonctionnement global pour la structure ou d'une subvention spécifique pour le projet et dans ce dernier cas le nom du projet, l'assiette de financement, le nombre de participants et les dates butoirs A DEFAUT , compléter l'attestation de cofinancement jointe (1 exemplaire pour chaque co-financeur) - document type n°5
<input type="checkbox"/>	Indicateurs : <input type="checkbox"/> Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le FSE+ (document type n°6) <input type="checkbox"/> Questionnaire de recueil des données à la sortie des participants dans une opération cofinancée par le FSE+ (document type n°7)	Obligatoire	Les tableaux de saisie des données (document type n°8) permettant aux porteurs de saisir le profil des participants ainsi que leurs situations à l'entrée et à la sortie d'opération. <u>A terme, ces tableaux doivent être intégrables dans le système d'information de collecte.</u> Consulter aussi : - l'annexe 4 (obligations de collecte de données) - l'annexe 5 (liste des indicateurs et procédure de renseignement)



<input type="checkbox"/>	<p>Pièces relatives aux participants :</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur du statut du participant (document type n°9)</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier de candidature à l'accompagnement de création d'entreprise dans le domaine de l'ESS (document type n°10)</p>	Obligatoire, si informations déjà disponibles	Consulter l' annexe 3 (éligibilité des participants)
<input type="checkbox"/>	<p>Commande publique :</p> <p>En ce qui concerne les porteurs de projets soumis à la Commande Publique</p>	Obligatoire si marché ou dépenses engagées	Fournir les documents nécessaires, listés dans le document type n°11
<input type="checkbox"/>	<p>Commande publique :</p> <p>En ce qui concerne les porteurs de projets non soumis à la commande Publique</p>	Obligatoire	<p>Pour tout achat de biens, de fournitures ou de services figurant en dépenses directes dans le plan de financement pour un montant supérieur ou égal à 1 000€ HT, le porteur remplit l'obligation de mise en concurrence en justifiant qu'au moins trois devis ont été demandés.</p> <p>Il est rappelé toutefois que si le porteur est soumis à des règles internes de procédure d'achat plus contraignantes que ce qui est écrit précédemment, ce sont les règles du porteur qui s'appliquent.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Opérations collaboratives</p> <p><input type="checkbox"/> Accord de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et ses partenaires</p>	Obligatoire	Document type n°12
<input type="checkbox"/>	Régime d'Aide d'Etat	Obligatoire, si informations déjà disponibles	Document type n°13 Consulter : la notice explicative RAE et attestation de minimis.